



Envoi par courriel

Québec, le 31 mai 2016

Monsieur Mathieu Bolullo
Gérant de projets – Lignes
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est, 18^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet: Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne
d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux
Questions complémentaires du 30 mai 2016 (DQ3, n^{os} 1 à 11)

Monsieur,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission chargée de l'examen du projet désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues d'ici le 2 juin prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. (1)

Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux

**Questions complémentaires du 31 mai 2016
adressées à Hydro-Québec (DQ3, n^{os} 1 à 10)**

Question 1

En audience, vous avez présenté les profils des champs magnétiques en considérant les valeurs des courants dans les différentes lignes (315 kV, 120 kV et 25 kV) qui seraient présentes dans l'emprise en phase ultime du projet (DA35). Ces profils correspondent à une intensité de courant électrique moyenne de 300 A transitant sur la future ligne à 315 kV. Quelle pourrait être l'intensité du courant électrique susceptible de transiter sur cette ligne dans différentes situations en phase d'exploitation ultime notamment dans la perspective d'approvisionnement de postes tel que Baie-D'Urfé ou de tout autre poste voisin, en situation d'exploitation normale, en période de pointe et en situation d'urgence ? Préciser la durée de ces transits ? Veuillez présenter les profils des champs magnétiques dans l'emprise correspondant à ces situations éventuelles.

Question 2

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du scénario de construction d'un nouveau poste à 315-25 kV sur un nouveau site, vous mentionnez avoir effectué des démarches afin d'évaluer la disponibilité de terrains dans ce secteur de l'île de Montréal. À ce sujet, vous affirmez : « Il ressort assez clairement que, d'un point de vue environnemental, le choix d'un nouveau site aurait des impacts plus importants que l'utilisation du site actuel. Ce scénario a donc été écarté » (PR3.1, p. 2-4 et 2-5). À quels impacts environnementaux faites-vous référence ? HQ a-t-elle identifiée un site ou un tel poste pourrait être construit ? Si, oui veuillez préciser quelles seraient les modifications qui devraient être apportées à la solution retenue ainsi que les coûts qui y seraient attachés ?

Question 3

Le mémoire de la ville de Dollard-Des Ormeaux fait état de la présence de 3 lignes souterraines dans l'emprise dont la dernière aurait été mise en place en 2008. Chacune des lignes comprendrait un massif de 12 à 15 conduits (DM6, p. 9 de 12). Veuillez préciser la nature de ces lignes et les raisons pour lesquelles celles-ci ont été enfouies.

Question 4

La norme TET-ENV-N-CONT001 prévoit une démarche à entreprendre lorsqu'un poste fait l'objet d'une plainte. Est-ce qu'une démarche similaire existe pour les lignes de transport ? Le cas échéant, veuillez la décrire ou déposer les documents pertinents.

Question 5

Est-ce que les registres de plaintes et les rapports de suivi sonore du projet seraient rendus publics ? Si oui, quels seraient les moyens utilisés à cette fin ?

Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux

Question 6

Il a été mentionné, pendant la première partie de l'audience publique, que les différentes options de réalisation de la ligne à 315 kV, eu égard à la hauteur et au nombre de pylônes, avaient été présentées à la rencontre porte ouverte qui a eu lieu en décembre 2014 (M. Mathieu Bolullo, DT1, p. 117). Veuillez détailler les différentes options telles qu'elles ont été présentées pendant cette activité et indiquer si ces options ont été présentées à d'autres moments. Veuillez aussi déposer les documents qui illustraient ces options.

Question 7

La carte 30 (page 133) du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Janvier 2015) montre que plusieurs lignes à 120 kV sont enfouies sur l'île de Montréal. Veuillez indiquer combien de kilomètres de ligne à 120 kV sont enfouis sur l'île de Montréal et la localisation précise de ces portions de lignes? Précisez pourquoi Hydro-Québec a procédé à l'enfouissement de ces lignes dans chacun des cas. (réf. :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/SCHEMA2_0150401_CHAP3_3.1.PDF

Question 8

Quel est le coût d'enfouissement par kilomètre d'une ligne à 120 kV par rapport à celui d'une ligne 315 kV?

Question 9

Y a-t-il des différences techniques significatives entre l'enfouissement d'une ligne à 120 kV et d'une ligne à 315 kV?

Question 10

Veuillez indiquer quelle serait la valeur des champs électromagnétiques en bordure d'emprise et aux résidences les plus proches, pour le scénario de l'enfouissement de la ligne à 315 kV proposé par des participants à l'audience en situation d'exploitation normale, en période de pointe et maximale (par ex. urgence).

Question 11

À une question de la commission portant sur l'indemnisation des personnes affectées par les activités d'Hydro-Québec (autrement que par une atteinte à un droit réel), vous avez répondu lors de la séance de 19 h du 21 avril 2016 (DT3, p. 134) : « Un, parce que le cadre légal qui prévaut au Québec ne le permet pas », et à la page 152 : « Cependant, le cadre légal ne nous permet de le faire ». Veuillez préciser en quoi le cadre légal ne permettrait pas à Hydro-Québec d'indemniser ces personnes ?